

***Le Schéma
de Cohérence Territoriale***
Un outil au service du territoire



*Le SCoT est un document
d'urbanisme et de
planification stratégique*

Il fixe les **grandes orientations** d'aménagement et de développement durables à l'échelle d'un large territoire, d'un **bassin de vie**.

« **Schéma** » pour organisation, planification, aménagement du territoire...

« **Cohérence territoriale** » pour harmonie, équilibre, cohésion et solidarité...

*Le SCoT est une vision du
territoire à l'horizon des 10 /
15 prochaines années*

Il se base sur un scénario de développement pour déterminer les **grands équilibres** entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers.

*Le territoire
aménagé
et urbanisé*

*Le territoire
protégé
et préservé*

Le SCoT veille à la cohérence des politiques sectorielles

C'est un **outil d'harmonisation** des politiques publiques : habitat et logement, transports et déplacements, développement économique et commercial, préservation de l'environnement...

Le SCoT est un cadre de référence

Il guide les différentes politiques d'aménagement élaborées au niveau des communes et des intercommunalités dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU/PLUi), des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) ou encore des Plans de Déplacements Urbains (PDU).

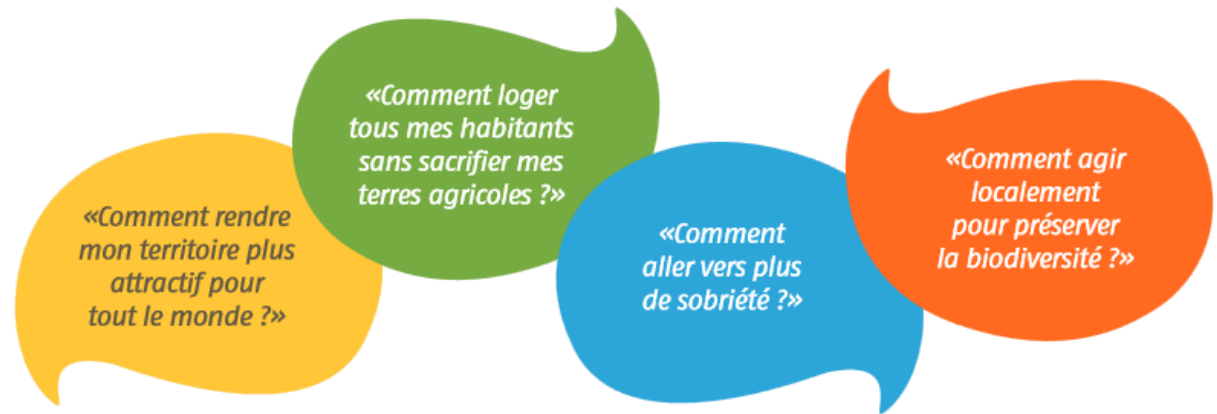
Le SCoT s'apparente à un **schéma d'intentions**, il ne comporte pas de carte de Destination Générale des Sols (DGS) comme les anciens schémas directeurs.

*Le SCoT est un outil de
connaissance*

Pour mieux appréhender les évolutions territoriales dans le cadre d'un **diagnostic partagé**

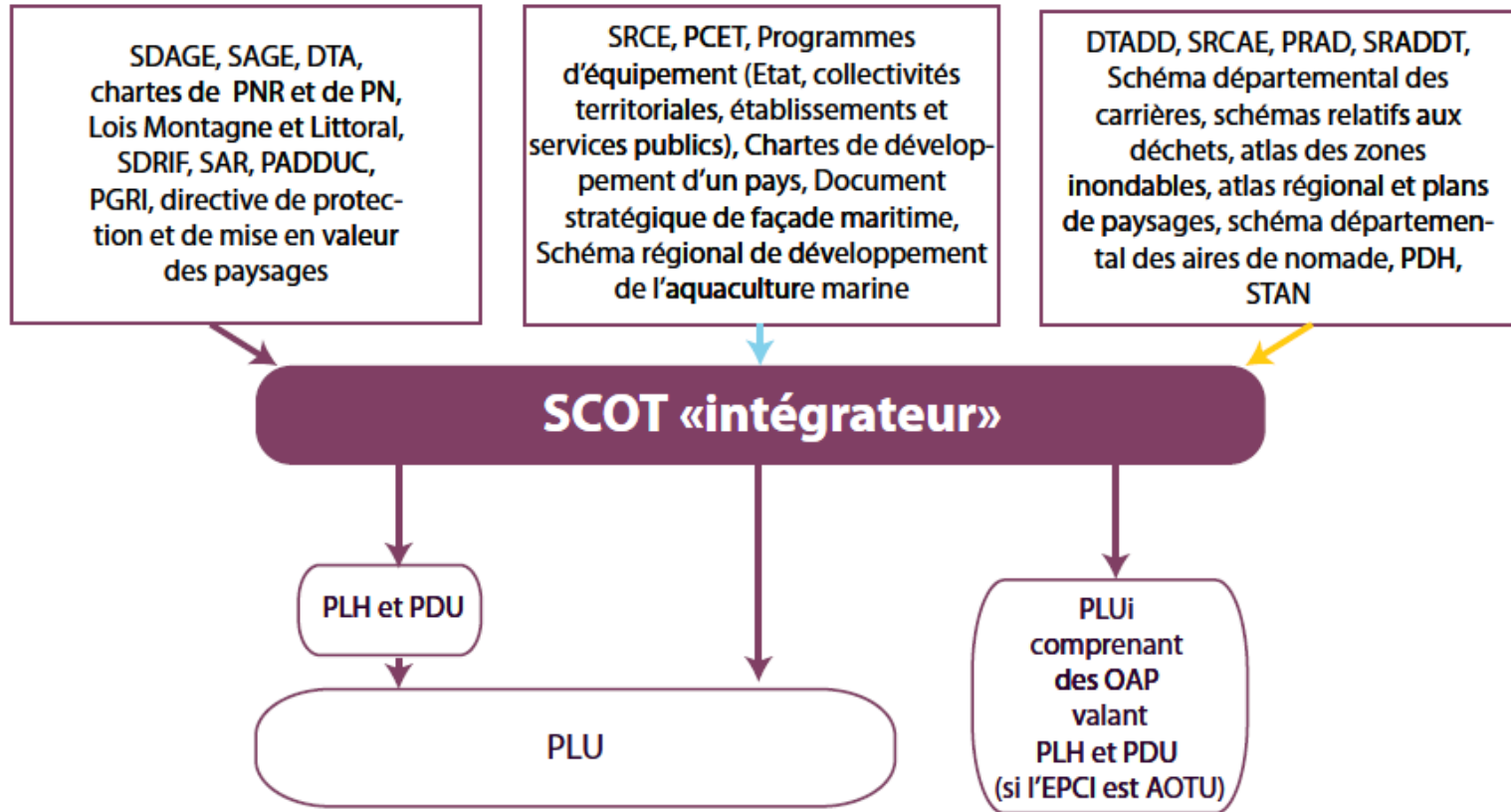
*Le SCoT est un outil de
réflexion*

Pour se forger une **vision commune** du territoire, pour répondre aux grands enjeux en matière de préservation de l'environnement ou de limitation de la consommation d'espace mais aussi de programmation des besoins en nouveaux logements, en équipements et services, en transports...



*Le SCoT est un outil de
dialogue entre territoires
urbains, périurbains et
ruraux*

Pour débattre ensemble des choix de développement afin que chacun participe à un projet collectif tout en respectant son patrimoine, ses caractéristiques paysagères, la qualité de son cadre de vie...



➔ **Rapport de compatibilité**
 ➔ **Doivent être pris en compte**
 ➔ **Documents de références**

L'articulation des documents d'urbanisme

Mon terrain



Mon permis de construire

↓
doit respecter
(conformité)

Ma commune

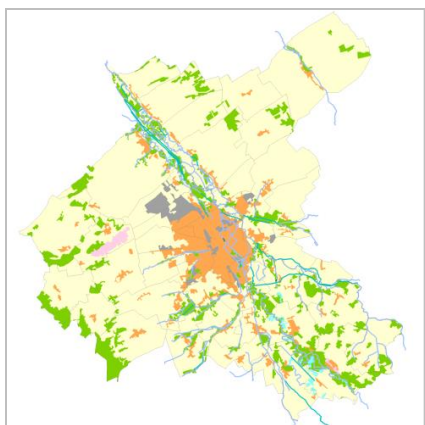
(ou ma communauté
d'agglomération / ma communauté
de communes)



Le POS, le PLU , la carte communale
(ou le PLUi)

↓
qui doit respecter
(compatibilité)

Mon bassin de vie



Le SCoT

Sans SCoT, qu'est-ce qu'il se passe ?

Le principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCoT

Dans les communes non couvertes par un SCoT et situées à moins de 15 km de la limite extérieure d'une unité urbaine de plus de 15 000 habitants : **interdiction d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation.**

Sont concernés :

- les zones à urbaniser (non ouvertes) délimitées après juillet 2002,
- les zones naturelles, agricoles ou forestières,
- les secteurs non constructibles des cartes communales,
- les secteurs situés en dehors des parties actuellement urbanisées dans les communes sous RNU pour autoriser certains projets de constructions et installations.

Dans les zones ou secteurs rendus constructibles depuis juillet 2003, aucune autorisation d'exploitation commerciale ni aucune autorisation de cinéma ne peut être accordée en l'absence de SCoT.

Généralisation à toutes les communes au 1er janvier 2017

Pas d'obligation à faire des SCoT mais une **forte incitation.**

Couverture du territoire au 1^{er} janvier 2016

*Carte des SCoT
au 1er janvier 2016 :*

*467 SCoT
dont 284 SCoT approuvés*

*62% du territoire national
79% de la population*

- | | |
|---|---|
| ■ Périmètre du SCoT arrêté | ■ SCoT en élaboration : projet arrêté |
| ■ EP support du SCoT créé | ■ SCoT approuvé |
| ■ SCoT en élaboration ou SD en
révision : délibération prise | ■ SCoT en révision : délibération
prise ou projet arrêté |
| ■ PLUi en élaboration | ■ PLUi approuvé |

